

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 25 octobre 2018 à 20 h 30 – lieu : Bessé sur Bray

### ORDRE DU JOUR :

#### 1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1. Construction d'un bâtiment de rangement et d'une buvette à la Base de Loisirs de Lavaré : attribution des marchés de travaux,
- 1.2. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : avenant au marché,
- 1.3. GEMAPI : adhésion au syndicat mixte du bassin de l'Huisne Sarthoise,
- 1.4. Pacte financier Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique.

#### 2. ECONOMIE

- 2.1. Transfert des zones d'activités communales : conventions de mise à disposition des voies et réseaux divers,
- 2.2. Transfert des zones d'activités communales : conventions de prestations de services avec les communes.

#### 3. VOIRIE COMMUNAUTAIRE

- 3.1. Convention de prestation de services avec les communes - année 2018.

#### 4. INFORMATIONS DU PRESIDENT, DES VICES PRESIDENTS ET MANDATAIRES

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 18 octobre 2018

Date d'affichage : 19 octobre 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 46

Présents : 37

Votants : 43

#### Etaient Présents :

MM. BRETON Jacky, BATARD Gérard, BLOT Jean-Marc, BONNEFOY Bernard, CARREAU Alain, CHABILLANT Jean-Luc, FOUCAULT Yves, FOUQUET Marc, GASCHET Léonard, HALGRIN Yannick, HARMAND Jean-Loup, HERPIN Jean-Jacques, LACOCHE Jacques, LAMBERT Jean-Marc, LANDRÉ Daniel, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSE Nicolas, NICOLAY Christophe, PAIRIGOUAS Michel, PARANT Joël, RENVOISÉ Guy, REZÉ Claude, SOREL Gilbert, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, FERRAND Brigitte, GAUTIER Cindy, HÉRISSON Arlette, JUMERT Annie, NELET Annie, OLIVIER Annette, PILETTE Maryline, PRIEUR Sergine, RIOTON Marlène, STERBA Éléonora, membres titulaires.

M. GOUJON Jean-Pierre, membre suppléant.

#### Etaient Excusés :

M. CHAMBRIER-GILLOT David donne pouvoir à M. BLOT Jean-Marc

M. CHÉRON Michel

M. GRÉMILLON Patrick remplacé par M. GOUJON Jean-Pierre

M. HUGER Jean-Pierre donne pouvoir à M. BONNEFOY Bernard

Mme CHEREAU Laurence donne pouvoir à M. PARANT Joël

Mme GARREAU Aline donne pouvoir à M. VADÉ Prosper

Mme LAUNAY Marie-Claire

Mme LELONG Françoise donne pouvoir à M. GASCHET Léonard

Mme MERCIER Nadine

Mme TEISSIER Monique donne pouvoir à M. BRETON Jacky

Mme Cindy GAUTIER est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Jacky BRETON, Président.

Il a été observé une minute de silence en hommage à Monsieur Patrick VANDERMARCO.

Le compte rendu du conseil communautaire du 27 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

## I) Affaires Administratives

### 1.1 Construction d'un bâtiment de rangement et d'une buvette à la Base de Loisirs de Lavaré : attribution des marchés de travaux.

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment de rangement et d'une buvette avec terrasse à la Base de Loisirs de Lavaré, une consultation a été lancée le 21 septembre 2018 pour la réalisation des travaux, comprenant 7 lots.

La date limite de remise des offres était fixée au 12 octobre 2018 à 12 heures.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 octobre 2018 :

Lot	Pi	Candidat	Critère : Prix		Critère : Valeur technique	Note/10	Classement
			Offre HT	Note/6	Note/4		
1 Démolition VRD maçonnerie faïence	12	TBC construction	125 000,00 €	5,520	3,600	9,120	2
	14	LMBTP	115 000,00 €	6,000	3,600	9,600	1
2 Charpente bois Toiture métallique Bardage bois	13	glot charpente	73 800,00 €	6,000	3,600	9,600	1
	19	SAS ROUSSEAU	85 500,00 €	5,179	3,600	8,779	2
3 Menuiseries extérieures et intérieures	9	LESSINGER MENUISERIE	29 201,60 €	3,409	3,200	6,609	2
	16	SPBM	30 080,00 €	3,309	3,200	6,509	3
	18	BMCC	16 591,56 €	6,000	3,000	9,000	1
4 Plâtrerie	1	Coignard	9 200,00 €	5,273	3,600	8,873	2
	2	Thémyna sas	11 070,08 €	4,382	3,200	7,582	5
	5	pcidecor	10 300,00 €	4,709	3,400	8,109	3
	6	RIVL	8 084,60 €	6,000	3,600	9,600	1
	9	LESSINGER MENUISERIE	10 000,00 €	4,851	3,200	8,051	4
	17	papin	13 533,85 €	3,584	3,400	6,984	6
5 Electricité VMC	7	EGE 72	18 190,45 €	3,398	2,800	6,198	5
	8	ES BPC électricité	10 454,70 €	5,912	3,400	9,312	3
	10	GUERIN THIERRY ELEC	16 918,15 €	3,653	3,200	6,853	4
	11	MENAGE ELECTRICITE	10 324,15 €	5,986	3,400	9,386	2
	15	R-ELEC	10 300,58 €	6,000	3,400	9,400	1
6 Plomberie		GALLOYER Jean Pierre	5 244,40 €	6,000	3,200	9,200	1
		FIPEC	5 383,89 €	5,845	3,200	9,045	2
		PAINEAU TORTEVOIX	5 545,44 €	5,674	3,200	8,874	3
7 Peinture	3	BOULFRAY	4 400,00 €	6,000	3,600	9,600	1
	4	TOUT NET	7 011,26 €	3,765	0,000	3,765	2

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement présenté,

- D'attribuer les marchés de travaux :

✓ **Lot 1 - Démolition VRD maçonnerie faïence :**

Entreprise LMBTP (72450 MONTFORT LE GESNOIS)  
pour un montant de 115 000 € HT (offre de base),

✓ **Lot 2 - Charpente bois Toiture métallique Bardage bois :**

Entreprise GLOT CHARPENTE (72160 CONNERRE)  
pour un montant de 73 800 € HT,

✓ **Lot 3 - Menuiseries extérieures et intérieures :**

Entreprise BMCC (41100 SAINT OUEN)  
pour un montant de 16 591,56 € HT,

✓ **Lot 4 - Plâtrerie :**

Entreprise RIVL (41100 VILLERABLE)  
pour un montant de 8 084,60 € HT,

✓ **Lot 5 - Electricité VMC :**

Entreprise R-ELEC 72 (72560 CHANGE)  
pour un montant de 10 300,58 € HT (offre de base),

✓ **Lot 6 - Plomberie sanitaire :**

Entreprise GALLOYER Jean-Pierre (413650 EPUISAY)  
pour un montant de 5 244,40 € HT,

✓ **Lot 7 – Peinture :**

Entreprise BOULFRAY (72200 LA FLECHE)  
pour un montant de 4 400 € HT,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, et après avoir voté, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et le classement présenté,
- **ENTÉRINE** l'attribution des lots comme proposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### **1.2 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : avenant au marché.**

Vu le marché de services relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de prévoir un avenant au marché :

« *Objet : Recensement et hiérarchisation des haies à l'échelle des 20 communes de l'EPCI* »

- Montant du marché (initial et avenant n°1) = 409 003,75 € HT
- Montant proposé de l'avenant n° 4 = 6 996 € HT
- Nouveau montant du marché = 415 999,75 € HT

Il est proposé au Conseil Communautaire d'entériner l'avenant présenté ci-contre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée :

- **ACCEPTE** l'avenant au marché de travaux tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### **1.3 GEMAPI : adhésion au syndicat mixte du bassin de l'Huisne Sarthoise.**

Sujet non débattu et reporté à un conseil ultérieur : en attente d'informations complémentaires.

### **1.4 Pacte financier Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique.**

Le Sujet a été abordé, mais n'a pas fait l'objet d'une délibération, sera reporté à un conseil ultérieur : en attente d'informations complémentaires.

## II) Economie

### 2.1 Transfert des zones d'activités communales : conventions de mise à disposition des voies et réseaux divers.

Suite au transfert de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », il convient d'établir un procès-verbal entre la communauté de communes et les communes de Saint Calais et Bessé-sur-Braye, pour la mise à disposition à titre gratuit des voies et réseaux divers, situés :

- Zone de la Pocherie (Saint Calais),
- Zone de la Borde (Bessé-sur-Braye),
- Zone des Chapelles (Bessé-sur-Braye).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter les conventions de mise à disposition des voies et réseaux divers, conformément au projet ci-annexé, par ailleurs validé par les communes concernées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions ainsi que tous documents afférents.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### 2.2 Transfert des zones d'activités communales : conventions de prestations de services avec les communes.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » assure l'entretien des zones d'activités.

Ainsi, la communauté de communes entend confier cet entretien aux communes disposant du personnel et du matériel nécessaires. Pour ce faire, une convention doit être établie afin de préciser les relations contractuelles entre la communauté de communes et les communes concernées. Cela concerne :

- Zone de la Pocherie (Saint Calais),
- Zone de la Borde (Bessé-sur-Braye),
- Zone des Chapelles (Bessé-sur-Braye).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les conventions de prestation de services avec les communes de Saint Calais et de Bessé-sur-Braye, conformément au projet ci-annexé, par ailleurs entériné par les communes concernées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### III) Voirie Communautaire

#### 3.1 Convention de prestation de services avec les communes : année 2018.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence « création, aménagement, entretien de la voirie » assure l'entretien des voies communautaires.

Ainsi, la communauté de communes entend confier l'entretien des voiries d'intérêt communautaire pour l'année 2018, aux communes disposant du personnel et du matériel nécessaires. Pour ce faire, une convention doit être établie afin de préciser les relations contractuelles entre la communauté de communes et les communes concernées.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les conventions de prestation de services avec les communes suivantes, conformément au projet ci-annexé :

	VC revêtues (en km)	pratique	montant régie 2018	
			€ par km	soit
BESSE SUR BRAYE	41,793	régie	270 €	11 284 €
COGNERS	20,291	régie	270 €	5 479 €
CONFLANS SUR ANILLE	27,082	régie	270 €	7 312 €
EVAILLE	26,626	régie	270 €	7 189 €
LA CHAPELLE HUON	27,339	régie	270 €	7 382 €
LAVARÉ	25,648	régie	270 €	6 925 €
MAROLLES LES ST CALAIS	20,360	marché/régie	78 €	1 588 €
RAHAY	21,226	régie	270 €	5 731 €
ST CALAIS	19,701	régie	270 €	5 319 €
ST CEROTTE	14,166	régie	270 €	3 825 €
ST GERVAIS DE VIC	23,392	marché/régie	78 €	1 825 €
STE OSMANE	14,141	régie	270 €	3 818 €
VALENNES	30,242	régie	270 €	8 165 €
VANCE	26,185	marché/régie	78 €	2 042 €
VIBRAYE	33,447	régie	270 €	9 031 €
<b>TOTAL</b>	<b>371,639</b>			<b>86 915 €</b>

- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de convention présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### IV) Informations du Président, des Vices Présidents et mandataires

**Intervention de Mr Léonard GASCHET** : Mr GASCHET informe l'Assemblée que des dégradations (tags) ont été inscrits sur les locaux de l'hôpital au niveau des services administratifs.

Il précise également qu'une manifestation pour la défense de l'hôpital se déroulera au Mans le 6 novembre prochain. Deux cars sont prévus à cet effet.

**Travaux à la base de loisirs de Lavaré** : Le Président informe que le début des travaux est fixé au 14 novembre prochain dès 9 h.

**Prochaines dates de réunions**

<b>Bureau :</b>	13 novembre 2018 – 20 h 30 – (hôtel communautaire) 11 décembre 2018 – 20 h 30 - (hôtel communautaire)
<b>Conseil communautaire :</b>	25 octobre 2018 – 20 h 30 à Bessé sur Braye 29 novembre 2018 – 20 h 30 à la Chapelle Huon 20 décembre 2018 – 20 h 30 à Cogners
<b>Commissions :</b>	<b><u>Tourisme</u></b> : Jeudi 15 novembre 2018 – 18 h 30 (Salle de réception aux chalets de Lavaré)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

**Liste des délibérations avec les numéros d'ordres**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé des délibérations</b>	<b>Page</b>
20181001	Construction d'un bâtiment de rangement et d'une buvette à la Base de Loisirs de Lavaré : attribution des marchés de travaux	2018/120
20181002	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : avenant au marché	2018/121
20181003	Transfert des zones d'activités communales : conventions de mise à disposition des voies et réseaux divers	2018/122
20181004	Transfert des zones d'activités communales : conventions de prestation de services avec les communes	2018/122
20181005	Voirie communautaire : convention de prestation de services avec les communes : année 2018	2018/123